

Montréal, le 8 février 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et
de structures de capital
Dossier de la Régie : R-4156-2021 phase 2**

Chers collègues,

Afin de faciliter le traitement, par les demanderesses, des demandes de renseignements (DDR) qui seront adressées à leurs experts dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) demande à tous les intervenants de bien vouloir séparer leurs DDR en documents distincts, en fonction de l'expert visé et donc du sujet d'expertise questionné et de les transmettre sous cette forme aux demanderesses à la date prévue du 25 février 2022, 12h.

Ce mode de fonctionnement facilitera le traitement et les réponses qui devront être données à ces DDR.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd